

MON MÉTIER FAIT MON BONHEUR ET LE SIEN

Le Département recrute et forme
des assistants familiaux.
Infos sur deux-sevres.fr 



POSTULEZ !

LE DÉPARTEMENT RECRUTE

- 0 Avant de postuler, posez toutes vos questions au 05 49 06 63 58
- 1 Vous pouvez postuler en ligne sur www.deux-sevres.fr/assfam79 ou envoyer votre candidature (lettre, CV) à :
Département des Deux-Sèvres - Bureau des dispositifs d'accueil
74 rue Alsace Lorraine - CS 58880 - 79028 NIORT cedex
- 2 Votre candidature est étudiée par un jury de recrutement.
- 3 Si votre candidature est retenue, vous signez un CDD d'un an avec le Département des Deux Sèvres.
- 4 Vous participez ensuite à une formation de 60 h qui vous prépare à accueillir votre premier enfant placé.
- 5 Après ce CDD, un contrat à durée indéterminée peut être signé avec le Département des Deux-Sèvres. Vous participez alors à la formation de 240 h dispensée par le CNFPT/IRTS de Poitiers, qui permet d'obtenir le DEAF (diplôme d'État d'assistant familial).

INTÉGREZ UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Le référent éducatif

Veille à la continuité des liens avec les parents et accompagne l'enfant pour ce qui concerne la santé, la scolarité, les activités... Il travaille à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Le référent psychologique

Assure un soutien à l'enfant et, si besoin, à l'assistant familial dans la relation entre lui et l'enfant. Il travaille à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Évalue les conditions d'accueil avant délivrance ou renouvellement de l'agrément.



Le Bureau Dispositifs d'Accueil (BDA)

Encadre l'ensemble des assistants familiaux (disponibilité, congés, contrats, suivi...).